ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 37316

Texte de la question

Mme Jacqueline Osselin desire rappeler a M le ministre de l'education nationale les recents propos qu'il a tenus, selon lesquels le recrutement des enseignants est une necessaire et imperative urgence, ce qui devrait se traduire si l'on en croit son « plan pour l'avenir de l'education nationale » par des milliers de recrutements pour les quinze annees a venir. Dans le meme temps, il se refuse les moyens d'appliquer la politique qu'il prone et se contente de transferer des postes d'enseignants des colleges vers les lycees, en arguant d'une baisse demographique dans les colleges. Cette mesure a le merite : 1o de creer une breche dans les effectifs d'enseignants des colleges alors que la baisse du nombre d'eleves doit etre nuancee par la progression de la scolarisation en quatrieme et troisieme, qu'elle s'est revelee surestimee pour la rentree 1987 et qu'elle devrait au contraire permettre la mise en place de cycles de rattrapage ou, pour certains eleves, trois ans seront necessaires pour faire deux classes, exigeant donc le maintien du nombre de postes actuels ; 2o de rester insuffisante pour faire face au nombre croissant des lyceens, faute de creations suffisantes de postes dans les deux derniers budgets de l'education nationale et d'une veritable politique educative. L'exemple du college Rabelais de Mons-en-Baroeul dans le Nord est assez revelateur de cette politique : pour une reduction d'effectifs de cinquante et un eleves, ce ne sont pas moins de quatre postes d'enseignants qui vont etre supprimes a la rentree prochaine, portant ainsi l'effectif dans les classes de mathematiques, francais, histoire, geographie a vingt-huit eleves minimum, dans les classes de langue a trente. Il n'est pas non plus tenu compte dans ces redistributions de postes des specificites et des problemes lies a l'environnement socio-economique local. En consequence, elle demande a M le ministre, dont elle ne peut pas croire que la contradiction entre ses discours et ses actes releve du cynisme ou d'une profonde meconnaissance de la situation de l'enseignement en France, quelles mesures immediates il entend prendre pour que l'objectif ambitieux qu'il s'est fixe en l'an 2000 ait quelque chance d'etre atteint et ne reste pas au stade du voeu pieusement electoral.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'y a pas eu, jusqu'ici, d'echeancier detaille ou de loi-programme prevoyant jusqu'en l'an 2000 les modalites annuelles d'attribution de moyens d'enseignement aux academies, cela permettant d'ailleurs une plus grande souplesse d'adaptation aux circonstances de la politique suivie en matiere d'education. Neanmoins, le budget de l'education nationale pour 1988 (section scolaire) confirme bien le caractere prioritaire que le Gouvernement attache a l'action educative et a la formation des jeunes, par une progression de ses credits double de celle du budget de l'Etat dans son ensemble. Dans le domaine des emplois du second degre, 3 100 emplois d'enseignement et d'encadrement ainsi que 7 000 heures supplementaires sont crees au budget initial, auxquels s'ajoutent 25 000 heures supplementaires autorisees a titre exceptionnel afin de faire face a la montee croissante d'effectifs d'eleves dans les lycees, signe de l'elevation indispensable du niveau de formation. L'administration centrale a reparti les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : 1o l'un, consistant a attribuer aux academies des dotations globalisees pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (colleges, lycees, lycees professionnels), et qui doivent faire l'objet d'une mise en place deconcentree dans les academies ; 2o l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des academies pour repondre aux objectifs nationaux

en faveur des enseignements artistiques, scientifiques et post-baccalaureat. Ainsi, par exemple, l'academie de Lille a beneficie, au titre de la repartition globalisee, de 7 300 heures d'enseignement equivalant a 234 emplois et 3 556 d'enseignement-annee, et, au titre de la distribution contractuelle, de 5 emplois de professeurs certifies d'arts plastiques, 43 equivalent-emplois pour le developpement des filieres scientifiques, de 14 emplois pour les classes post-baccalaureat, ce qui constitue une des plus fortes dotations academiques attribuees pour 1988 ; compte tenu des contraintes budgetaires existantes, il n'est pas possible de faire davantage pour cette annee. D'ailleurs, cette dotation s'est ajoutee aux moyens tres importants mis a la disposition de l'academie pour la preparation des rentrees 1987 (9 434 heures d'enseignement equivalant a 513 emplois, 12 postes pour l'ouverture des classes post-baccalaureat, 8 postes pour l'espace educatif) et 1986 (165 emplois au titre des colleges et 487 au titre des lycees), dans un contexte comparable. Si l'administration centrale a ainsi arrete les dotations de chaque academie, c'est aux recteurs, pour les lycees, et aux inspecteurs d'academie pour les colleges, qu'il appartient maintenant de repartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura prealablement affectees a l'ensemble des colleges et, pour ces derniers, a chacun des departements de son academie. On notera a cet egard que l'evolution contrastee des effectifs des eleves dans les colleges et les lycees impose un effort de gestion destine a donner sa pleine efficacite au potentiel existant, et pouvant des lors impliquer des transferts de moyens entre colleges et lycees, entre departements, entre etablissements, effectues par les services academiques concernes en fonction des priorites locales qu'ils auront ete amenes a determiner. S'agissant particulierement de la preparation de la rentree prochaine dans le college Rabelais de Mons-en-Baroeul (Nord), il conviendrait de prendre directement l'attache de l'inspecteur d'Academie du Nord, qui est seul en mesure d'indiquer la facon dont il a apprecie la situation de cet etablissement au regard de celle des autres colleges de son ressort, et les consequences qu'il en a tirees lors de la repartition des moyens.

Données clés

Auteur : Mme Osselin Jacqueline
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37316
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 856
Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1562